

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 05 novembre 2019

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, COMBAL Jean-Jacques

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

A ce jour aucune réception d'attestation municipale supplémentaire de mise à disposition des installations hormis 2 clubs !!!

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

22107634 - RUNGIS FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1 Futsal D1. du 11/11/2019

Demande de modification de RUNGIS FUTSAL 2 via Footclub acceptée par équipe adverse, report de la rencontre au 18/11/2019 à 21h.

La commission donne son accord.

FUTSAL D2

22107633-VSG FUTSAL / AS HAY 94 FUTSAL Futsal D1 du 08/11/19

Match reporté. Match de Coupe de France à moins de 24 heures.

Prévenir vos adversaires.

22058991 – ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 / BOISSY UJ 1 Futsal D2. du 05/11/2019

Courriel d'ULTRA FUTSAL CLUB 94 du 31/10/19, informant d'un match de Coupe Nationale Futsal le même jour. **La commission reporte la rencontre au 12/11/2019.** Prévenir l'équipe adverse.

22058989 – KB FUTSAL 3 / CHEVILLY ELAN 2 Futsal D2 du 26/10/2019

Réception de la feuille de match sur papier libre avec présence de l'arbitre de la rencontre et de l'équipe visiteuse, absence de l'équipe recevante KB FUTSAL 3.

La commission enregistre le premier forfait de KB FUTSAL 3.

-Rappel-

22107622 - B2M FUTSAL 3 / VIKING CLUB PARIS 1 D1 du 26/10/2019

La commission reprogramme ce match le 30/11/2019.

22107642 – B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 D1. du 23/11/2019

Courriels de B2M FUTSAL et de la municipalité de Le Perreux sur Marne nous informant de la non disponibilité du gymnase du 22/11 au 25/11 pour une manifestation locale.

La commission reporte la rencontre au samedi 21 décembre 2019. Prévenir l'équipe adverse.

22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1. du 19/10/2019

Courriel du 14/10/19 de Viking club Paris demandant le report de la rencontre (*motif : Gymnase non disponible par la municipalité*) et réception de l'attestation municipale après le vendredi 17h00 (*merci de préciser le jour et l'heure des matchs pour toute la saison*).

La commission reporte la rencontre le 21/12/2019. Prévenir l'équipe adverse.

22107619 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 D1. du 25/10/2019

Demande de modification via Footclubs acceptée par le club adverse.

Accord des deux clubs, la commission note que cette rencontre aura lieu le 09/12/2019 à 21h15 au gymnase ISSAURAT.

22107627 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1. du 07/11/2019

Courriel du 16/10/19 du service des sports de la municipalité de Villejuif nous informant de l'indisponibilité du gymnase Boniface du 21/10 au 07/11/19.

La commission reporte la rencontre au 05/12/19. Prévenir l'équipe adverse

22058992 – BOISSY UJ / BOISSY UJ 2 D2 du 25/10/19

Courrier du club de Boissy UJ du 21/10/19. ***La Commission reporte la rencontre au 30/11/19***

22058991 – NOGENT US 94 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 D2. du 25/10/2019

Courriels de NOGENT US 94 et de la municipalité nous informant de la non disponibilité du gymnase suite à une rupture de canalisation. ***La commission reporte la rencontre au vendredi 20 décembre 2019.*** Prévenir l'équipe adverse.

22058986 – BOISSY UJ 2 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2. du 19/10/2019

La commission reporte la rencontre au vendredi 20 décembre 2019. Prévenir l'équipe adverse.